

Semaine canadienne  
de la sécurité en milieu  
agricole -  
du 8 au 14 mars 2006

# BULLETIN N° 7

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE  
1101-75, rue Albert, Ottawa, Ontario K1P 5E7  
Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

## Le système S.A.F.E. réduit les risques en milieu de travail

De meilleures mesures de santé et de sécurité en milieu de travail se traduisent par des blessures moins fréquentes et moins graves, des employeurs et employés mieux formés et mieux renseignés, une plus grande efficacité, et une réduction des coûts pour votre entreprise.

Tout cela peut être réalisé en ayant recours à une méthode de gestion des risques appelée en anglais « S.A.F.E. ». Cette méthode consiste à identifier les dangers qui pourraient menacer la santé et la sécurité des travailleurs, évaluer le niveau de risque que présentent ces dangers, et mettre en place des contrôles destinés à en minimiser les risques.

See the hazard  
Assess the risk from the hazard  
Fix the hazard  
Evaluate the results

« *La sécurité à la ferme, c'est MON affaire* » est le thème de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, du 8 au 14 mars 2006. La campagne met l'accent sur les responsabilités personnelles et professionnelles des gestionnaires de ferme, au niveau de leur propre sécurité et de celle de leurs travailleurs. Le thème de la gestion des risques cible tout spécialement les jeunes de 15 à 29 ans, qui constituent une partie importante des nouveaux travailleurs de la ferme. La Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole est organisée par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA), en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agro alimentaire Canada (AAC).

En moyenne, 115 personnes perdent la vie et 1 500 sont sérieusement blessés chaque année dans des incidents survenant sur des fermes canadiennes, sans compter les innombrables blessures moins graves qui ne sont jamais déclarées.

### Réaliser les dangers

Les employeurs ont besoin d'une procédure simple qui leur permette d'identifier continuellement les dangers dans le milieu de travail. La façon la plus efficace d'y parvenir consiste à faire participer les travailleurs, puisqu'ils sont généralement les mieux placés pour déceler les problèmes. De plus, en aidant à apporter des solutions à des problèmes de sécurité, vos employés seront plus disposés à les mettre en pratique. À cette fin, les gestionnaires et les travailleurs peuvent régulièrement inspecter le milieu de travail et la machinerie, en vue d'identifier les dangers. Une fois un danger identifié, la prochaine étape consiste à en évaluer les risques.

### Évaluer les risques d'un danger

Le « risque » est une mesure de la probabilité qu'un incident va se produire, et de la gravité probable des blessures qui en découleront. La mesure du risque peut être évaluée comme élevée, moyenne ou faible. Une fois un risque évalué, les employeurs peuvent classer le risque en fonction de son urgence – d'une attention immédiate à un suivi menant éventuellement à une réparation. Les évaluations régulières permettent également aux employeurs de prévoir le temps et les ressources nécessaires aux réparations et à l'entretien.

*suite...*

## *Le système S.A.F.E. réduit les risques en milieu de travail ...2.*

### **Minimiser les dangers**

Une fois les risques classés en ordre de priorité, les employeurs et leurs travailleurs doivent mettre au point des mesures de contrôle, ou des façons de minimiser ces risques. Ces mesures de contrôle doivent être évaluées dans un ordre spécifique, afin de minimiser les dangers à la source :

#### ***Élimination:***

Cesser d'effectuer la tâche ou d'utiliser l'équipement qui présente un risque élevé.

#### ***Substitution:***

Avoir recours à un produit moins toxique, ou à un équipement moins bruyant.

#### ***Ingénierie:***

Placer des dispositifs protecteurs sur une machine dangereuse.

#### ***Administration:***

Afficher des mises en garde, créer des procédures de sécurité, modifier l'horaire d'une tâche, etc.

#### ***Équipement de protection individuelle (ÉPI):***

Fournir aux travailleurs des équipements de protection individuelle (par ex. des cache-oreilles antibruits, des verres de sécurité, etc.).

En réalité, plusieurs contrôles sont une combinaison de deux types de contrôles ou plus. Par exemple, un espace clos peut nécessiter une ventilation, des affiches prévenant du danger, et l'entreposage d'ÉPI à proximité en cas de besoin.

Après la mise en place des contrôles, il est nécessaire d'en évaluer l'efficacité.

### **Évaluer les résultats**

Après avoir mis en place les mesures de contrôles nécessaires, effectuez un suivi de la situation et vérifiez-la régulièrement, afin de vous assurer que ces mesures sont efficaces et ne présentent pas de nouveaux risques.

« À l'approche des semailles, il est important de garder la sécurité en tête de liste », a déclaré Bob Friesen, président de la FCA. « Cette méthode S.A.F.E. mérite d'être mise en pratique. »

La Fédération canadienne de l'agriculture, de même que FAC, ACSA et AAC, désirent rappeler aux fermiers que *La sécurité à la ferme, c'est MON affaire* signifie que vous êtes responsable de votre sécurité et de celle de vos travailleurs.

#### **Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:**

Theresa Whalen-Ruiter, coordonnatrice de la sécurité à la ferme de la FCA  
Téléphone/télécopieur: (613) 731-7321 Courriel: [farmsafety@cfafca.ca](mailto:farmsafety@cfafca.ca)